



AGENT.E D'ACCUEIL ET DE SURVEILLANCE

Recrutement sans condition de diplôme ni d'expérience visant l'intégration dans la fonction publique territoriale

DESCRIPTION DU POSTE

La Ville de Paris recrute des Agents d'accueil et de surveillance spécialité « Accueil et surveillance » et « Médiation sociale ».

Les missions :

Spécialité « Accueil et surveillance » :

En tant qu'agent d'accueil et de surveillance, nous rejoindrez une brigade des espaces verts ou une brigade de mairie d'arrondissement. Vous serez chargé de la surveillance des bâtiments (mairies, bâtiments administratifs), des parcs, des jardins, des bois ou des cimetières et exercerez les missions suivantes :

- Accueillir, informer et orienter les usagers en veillant à leur sécurité;
- Protéger les lieux dont vous aurez la surveillance et assurer le respect de la règlementation.
- Spécialité « Médiation » :

En tant qu'agent d'accueil et de surveillance spécialité médiation sociale, vous assurerez une mission de médiation préventive dans les espaces publics parisiens. Vos missions consisteront particulièrement à assurer :

- Une médiation sur l'espace public ;
- Une prévention des nuisances, des incivilités ainsi que des rixes entre jeunes ;
- Des interventions en milieu scolaire ;
- Une veille sociale auprès des publics vulnérables.

Les missions s'effectuent avec le port d'une tenue de service.

La majorité des postes sont à pourvoir au sien de la DPMP-Direction de la Police Municipale et de la Prévention. La rémunération nette mensuelle en début de carrière sera d'environ 1572€ (traitement et indemnités de base).

LA METHODE DE RECRUTEMENT PAR SIMULATION

La Méthode de recrutement par simulation permet d'évaluer vos habiletés pour un métier par le biais d'exercices en lien avec des situations de travail concrètes liées au métier.

Ces exercices permettent de démontrer votre capacité à tenir le poste de travail proposé.

Le recrutement s'effectuera en 3 étapes :

- Réunion d'information collective : présentation des postes et des conditions d'embauche en présence des recruteurs.
- 2. A l'issue de la réunion d'information collective, un rendez-vous vous sera remis pour participer à des **exercices de mise en situation** si vous êtes toujours intéressé.e par le recrutement.
- 3. <u>Si vous réussissez les exercices de mise en situation</u>, vous recevrez un rendez-vous pour un **entretien de motivation**.

Entretien de 15 minutes devant un jury composé d'agents de la Ville de Paris pour évaluer vos motivations, votre compréhension des missions et du contexte professionnel....

LES PRÉREQUIS

Remplir les conditions générales d'accès aux emplois permanents de la fonction publique, notamment :

- Être de nationalité française ou ressortissant.e d'un autre Etat membre de l'Union Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, de la confédération suisse, de la Principauté de Monaco ou de la Principauté d'Andorre ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Posséder un bulletin n°2 du casier judiciaire dépourvu de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions :
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Avoir le sens de la communication et un bon relationnel ;
- Savoir faire preuve de vigilance et d'autorité ;
- Être capable de travailler en station debout, en roulement horaire et le plus souvent en extérieur avec le port d'une tenue règlementaire.

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

- 1. Positionnez-vous sur le Portail
- 2. Nous vous contacterons pour votre inscription au recrutement

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous!